



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**ACAT-FRANCE**

PARIS, 12 DÉCEMBRE 2022

## **Communiqué de presse**

# **Massacre de 131 civils en RDC : la France doit davantage appuyer la lutte contre l'impunité**

Dans une enquête publiée le 7 décembre, les Nations unies pointent la responsabilité du groupe armé M23, soutenu par le Rwanda, dans le massacre de 131 civils les 29 et 30 novembre 2022 en République démocratique du Congo (RDC). L'ACAT-France demande aux Nations unies de poursuivre les enquêtes sur le terrain afin d'établir toute la vérité sur ce massacre et sur les soutiens du M23. La France doit proposer une assistance comme elle l'a fait en Ukraine.

Depuis le milieu des années 1990, l'est de la RDC est le théâtre d'affrontements sanglants où s'opposent, parfois par milices interposées, plusieurs puissances de la région des Grands Lacs pour le contrôle des ressources naturelles. En 2010, la publication du « Rapport Mapping », par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, inventorierait déjà 617 incidents violents commis entre 1993 et 2003. Ce rapport n'a pourtant fait l'objet d'aucun suivi réel de la part de la communauté internationale, des autorités congolaises ou des États de la sous-région, laissant l'impunité devenir la règle en RDC.

Conséquence, le pays est toujours déchiré par de graves violences comme celles perpétrées les 29 et 30 novembre dernier à Kishishe et Bambo, deux villages situés dans la province du Nord-Kivu. C'est dans ce contexte d'impunité généralisée qu'au moins 131 civils ont été tués, 60 autres enlevés, et 22 femmes et 5 filles violées, lors de l'attaque de leurs villages.

L'enquête préliminaire de la MONUSCO, la mission des Nations unies sur place, établit la responsabilité directe du M23, un groupe rebelle congolais soutenu par le Rwanda voisin. Commis en représailles, ces crimes sont qualifiables de crimes de guerre voire de crimes contre l'humanité.

La communauté internationale ne peut laisser les enquêtes en cours connaître le même sort que le « Rapport Mapping », tombé dans l'oubli au détriment des victimes. Elle doit demander que les responsabilités soient clairement établies à tous les niveaux du M23 et de ses soutiens. L'Union européenne doit appuyer la justice congolaise ainsi que la justice internationale si celle-ci est amenée à se substituer aux juridictions locales dans cette affaire.

Au-delà des condamnations par voie de presse, il est nécessaire que la France propose une assistance à la RDC ainsi qu'à la justice internationale comme elle l'a fait en Ukraine, lorsque des actes semblables avaient été découverts en avril dernier.

### **CONTACT PRESSE**

Louis Linel, chargé de communication et plaidoyer  
communication@acatfrance.fr | +33 1 40 40 74 10 | +33 6 27 76 83 27